



HOMMAGE À

ALICIA GIRARDIN
SECRÉTAIRE NATIONALE
RESPONSABLE
FORMATIONS



HORS DU MARCHÉ, UNE AUTRE CONSOMMATION

Par manque de pouvoir d'achat ou par opposition à l'hyperconsommation, la vente et l'achat de biens de seconde main a le vent en poupe. Si les vide-greniers et vide-maisons se multiplient, les plateformes numériques ont permis à la pratique de s'étendre et de s'inscrire dans une démarche collaborative

Hommage à Alicia Girardin



1



2



3

1. Alicia à l'assemblée générale en 2014
2. En compagnie de camarades à Montreuil
3. Avec Bernard Grandviennot lors d'une formation à Besançon

Une camarade, une amie est partie, laissant derrière elle beaucoup de peine et de regrets. Tout juste élue présidente de l'association j'ai tout de suite apprécié cette femme à l'accent latino chantant et au sourire qui illuminait son visage, à cette force qui la motivait et jamais ne lui faisait baisser les bras ! cette force dont tous les camarades m'ont parlé et qui lui a permis de se battre durant ces 3 années avec un courage exemplaire. Elle faisait fi de la maladie et des douleurs et venait à Montreuil pour participer à des réunions, elle venait comme elle le disait si bien, prendre des forces avec les camarades. Les combats elle les a toujours menés avec sa persévérance que nous lui connaissions, depuis son départ d'Uruguay, son arrivée en France, elle n'a cessé de lutter contre les patrons, contre les abus des grands groupes, pour défendre les revendications, pour porter la défense des consommateurs. La consommation, elle en a fait un cheval de bataille, tout d'abord en devenant présidente de son CTRC et ensuite en intégrant Indecosa-Cgt national.

Alicia était une battante qui ne s'en laissait pas compter ! Sa persévérance l'amenait à aller jusqu'au bout des dossiers ! Son tempérament latin pouvait être bouillant mais à aucun moment elle n'oubliait ses camarades, toujours à l'écoute avec son sourire éclatant, calme et posée elle était attentive aux propos des uns et des autres, essayant d'apporter une analyse, une aide avec cette chaleur sud-américaine. Alicia était professeur de français et c'est pour cela que tout naturellement elle a pris la responsabilité de la formation à Indecosa. Elle travaillait chacune des formations avec une minutie et une rigueur qui la caractérisaient si bien. On entendait d'ailleurs que des compliments sur l'organisation des semaines de formation, qui amenait des camarades

à s'investir dans la lutte des consommateurs. Elle a été membre du conseil d'administration de l'AFSSA sur la sécurité alimentaire, membre du bureau de Consofrance, elle était le lien privilégié de l'INC, avec qui elle travaillait régulièrement, sur les émissions télévisées consomag et le juridique.

Alicia j'aurais voulu prendre le temps de mieux te connaître, les camarades m'ont raconté tellement d'anecdotes te concernant que je te devine présente parmi nous à Montreuil. □

Martine Sellier

ASSOCIATIONS EN DANGER !



Les baisses constantes des subventions aux associations ont des conséquences néfastes sur l'emploi, on parle même de plus de 200 000 emplois menacés. Les emplois associatifs sont tout sauf anecdotiques. Ils représentent un emploi sur dix dans le privé. C'est donc un plan social géant caché qui est en cours de réalisation, avec la disparition de milliers

d'associations. Les associations employant moins de dix salariés sont déjà les plus touchées.

Les associations subissent les conséquences des coupes budgétaires de l'État de plusieurs manières. Il y a d'abord la baisse des subventions de l'État, mais aussi celles des collectivités locales. Ces dernières vont recevoir 13 milliards d'euros de moins de la part de l'État au cours des prochaines années et sont censées réduire leurs dépenses. Or, ce sont bien elles qui versent plus de la moitié des subventions aux associations.

Ainsi, c'est tout le tissu social qui se trouve remis en question, au détriment de la cohésion sociale, de la solidarité. Par touches successives, sans bruit, le capital social de notre pays est effiloché et s'amenuise. Macron et son gouvernement se réclament de la société civile mais leurs mesures envers le mouvement associatif démontrent leur dédain, leur mépris. La société civile pour Macron se résume aux Start-up, aux entrepreneurs et au MEDEF et joue la mise en concurrence des associations entre elles. Aussi le développement des «contrats à impact social», se révèle une véritable bombe de destruction du monde associatif en le faisant passer sous la dépendance des groupes financiers. La loi dite «confiance dans l'action publique», limite les libertés individuelles et collectives, il faut ainsi rajouter la pénalisation du délit de solidarité, afin d'empêcher les militants et les associations d'aider les réfugiés.

Enfin, pour les associations de consommateurs après l'annonce du gouvernement de la baisse de 40% de leurs subventions, l'action unitaire auprès des groupes parlementaires à l'initiative d'INDECOSA-CGT et de ConsoFrance a permis de réduire la baisse à 5% ; 5% qui viennent se rajouter au 33% déjà enregistrés sur les dernières années. Cependant le gouvernement ne renonce pas à son projet. Alors restons mobilisés pour la défense du mouvement consommateur et plus largement pour l'ensemble du mouvement associatif, c'est dans l'action unitaire qu'il retrouvera toute sa place pour la défense de la solidarité et de l'intérêt général.

Patrice Bouillon, secrétaire national

ACTUALITÉS	P.2
HOMMAGE À ALICIA GIRARDIN	
NATIONAL	P.4
Main basse sur le logement social	
Bien manger au travail	
FORMATION	P.4
Logement : des outils de compréhension	
TERRITOIRES	P.5
Tarn : l'adhésion individuelle est vitale	
Paris : Indecosa-CGT cherche la petite bête !	
CTRC	P.6
Un partenariat efficace	
DOSSIER	P.7
Hors du marché, une autre consommation	
MÉMOIRE	P.13
Janvier 1980 : parution du 1 ^{er} bulletin	
CULTURE	P.14
A lire, à voir, à écouter	
PRATIQUE	P.15
La garantie de livraison d'une maison obligatoire	

AGENDA

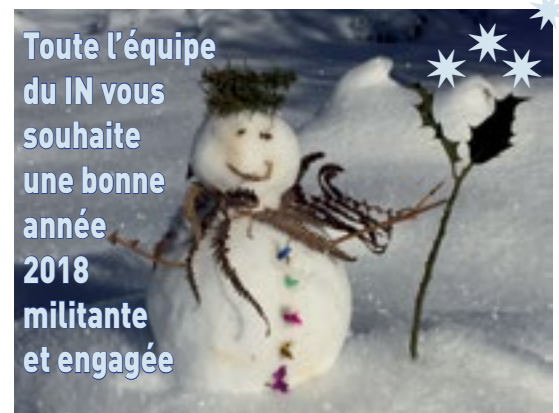
Janvier

- 17 Bureau national
- 28 Journée mondiale de la protection des données

Février

- 4 Journée mondiale contre le cancer
- 20 Journée mondiale de la justice sociale
- 21-22 Bureau national
- 28 Journée mondiale sans Facebook

2018 Année européenne du patrimoine culturel



“ Vous trouverez aussi nos articles dans le journal «ENSEMBLE» des syndiqués de la CGT et dans le magazine «VIE NOUVELLE» de l'Union confédérale des retraités CGT ”

Main basse sur le logement social

HLM. En 2012 l'ensemble du mouvement HLM fêtait le centenaire de la loi Bonnevey instituant les Offices publics communaux et départementaux d'Habitations à Bon Marché. Le parc locatif social représente aujourd'hui 4,5 millions de logements occupés par 10 millions de personnes.

Dès le début de son quinquennat le président Macron, après avoir mis en œuvre la casse du code du travail, attaque le logement social. La méthode est simple et radicale : après avoir annoncé en début d'été une baisse de 5 euros par mois des APL, provoquant une levée générale de boucliers, le gouvernement a ensuite limité cette baisse au seul logement social en lui imposant en compensation une baisse des loyers équivalente. La ponction énorme mettrait de nombreux organismes dans une situation très difficile, désastreuse pour certains. Au congrès de l'USH à Strasbourg le mouvement HLM solidaire montre au représentant de l'Etat son opposition définitive à la stratégie du gouvernement.

L'un des objectifs affichés pour cette réforme par le ministère de la Cohésion des territoires consiste à « conforter le secteur HLM en le rationalisant... ». Le rationaliser passe par la réduction du nombre d'organismes HLM sans qu'un objectif à atteindre soit fixé. La piste privilégiée est la constitution de groupes, dans les entreprises sociales pour l'habitat (ESH) mais aussi au sein des offices publics d'HLM (OPH).

C'est bien sa pensée complexe que le président jupitérien a dévoilée clairement devant les entrepreneurs du bâtiment le 6 octobre : « J'ai deux problèmes avec les HLM, Il y a trop d'organismes, près de 800, et il faut opérer un regroupement en deux ou trois ans. Ensuite, il n'y a pas de bonne circulation du capital... »

Une vision ultralibérale du logement social

Malgré les tractations engagées avec le mouvement, le gouvernement imposera sa réforme. Matignon a réussi à briser le front des bailleurs sociaux en signant en décembre un protocole d'accord avec la fédération des ESH sur l'article 52 du projet de loi de finances pour 2018 qui acte la baisse des APL. Dans le protocole, cette baisse – ou réduction du loyer de solidarité - sera de 800 millions d'euros en 2018 et en 2019 et 1,5 milliard en 2020.

En paraphant le document, la fédération se désolidarise de l'USH, farouchement opposée à la mesure.

« Cette mesure n'est pas comme une énième loi d'austérité mais obéit à une vision ultralibérale du logement social qui consiste d'abord à affaiblir les organismes HLM pour les forcer à se regrouper en quatre ou cinq mastodontes, puis les

déconnecter des collectivités locales – ou du paritarisme syndical, en ce qui concerne Action logement – pour, à la fin, ouvrir leur capital aux fonds privés », analyse Stéphane Peu, député (PCF) de Seine-Saint-Denis et président de Plaine Commune Habitat, qui gère 18 000 logements. La concentration a, en réalité, démarré dès 2007, mais à son rythme, voyant disparaître 70 sociétés en dix ans. Action logement, le bon élève, a, en 2016, fusionné tous les collecteurs du 1 % en un seul et regroupé les 72 ESH dont il est actionnaire majoritaire dans une holding, Action logement immobilier, qui détient désormais à elle seule 900 000 logements.

Une vente accrue de logements HLM

Avec cette ponction 122 OPH sur 267 et 11 ESH sur 230 seraient dans le rouge en 2018.

Pour ne pas mourir, les bailleurs sociaux doivent trouver de nouvelles sources de financement, à commencer par la vente de logements : le gouvernement en souhaitait dans un premier temps 40 000 par an mais pourrait se contenter de 20 000 (contre 8 000 aujourd'hui). L'ouverture à des fonds d'investissement privés, comme en Allemagne, est une autre piste.

Avec cette concentration forcée des organismes HLM combien en restera-t-il en fin d'année 2018 au moment des élections des représentants de locataires ? □

Christian Méchain

Sources : lemoniteur.fr, Le Monde, Le Point, Les Echos, 12-13 décembre 2017



FORMATION

LOGEMENT ■ DES OUTILS DE COMPRÉHENSION

À Courcelle, du 27 novembre au 1^{er} décembre 2017, s'est déroulée une formation logement à laquelle 15 stagiaires ont participé. Son objectif était de mettre à disposition des militants des outils de compréhension dans le domaine du logement afin de s'engager dans l'action revendicative et préparer les élections de représentants de locataires.

Les différentes interventions ont été très appréciées, et particulièrement celle de l'historien de l'USH, Patrick Kamoun, pour son histoire du logement social.

La volonté d'aborder un grand nombre de sujets essentiels n'a pas satisfait tous les stagiaires, beaucoup en attendaient plus sur la préparation et la méthodologie des élections. On peut néanmoins tirer un bilan très positif de cette formation avec une forte participation de tous les stagiaires.

Nous apporterons au cours du premier trimestre les éléments d'information nécessaires pour que toutes les associations puissent participer et s'investir avec efficacité dans la campagne logement face aux enjeux importants qu'elle implique.

CH.M

Bien manger au travail... !

ALIMENTATION. La journée d'étude « la restauration sur les lieux de travail » du 23 novembre 2017 a rassemblé des militants et des intervenants de la restauration collective de la RATP et de Renault et du chèque déjeuner avec « UP » et de la revue pratique en droit social sur les obligations des employeurs ainsi que le témoignage du bio local en entreprise avec le GAG Île-de-France.

La nutrition est un facteur important de santé, la qualité et le coût des produits, les conditions de prise de repas influent sur l'hygiène de vie et la qualité de vie au travail.

Les transformations et mutations des organisations et des conditions de travail, l'éloignement du travail / domicile, pèsent sur le temps de pause méridienne, 50 minutes en moyenne, mais moins de 30 minutes pour un tiers des salariés.

La restauration collective, malgré une réglementation qui s'est alourdie, permet d'assurer une alimentation saine, abordable, notamment dans les grandes entreprises qui appliquent une charte d'engagement. Si les milliers de salariés du secteur de la restauration collective souffrent de bas salaires et du manque de formation, les mesures prises pour améliorer les menus, leur diversité, les tendances bios et vegan... une meilleure éducation à la santé, témoignent d'une évolution positive. Le manger local bio en entreprise n'est plus une utopie. Les obligations des employeurs concernant le temps, le lieu, les conditions du

temps de pause sont éparpillées mais bien présentes dans le code du travail.

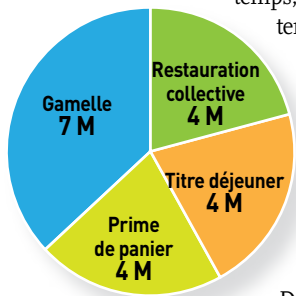
Quant au titre restaurant, il a fêté ses 50 ans en septembre 2017, il représente un fleuron du modèle social dans un univers très concurrentiel.

De nombreux travailleurs témoignent de conditions de travail

ne permettant plus de se restaurer correctement et nombreux sont ceux dans les TPE à déjeuner « sur le pouce » sans restaurant, ni chèque déjeuner, ni prime de panier.... Cependant, prime panier, chèque déjeuner ne doivent pas être négociés comme une augmentation du pouvoir d'achat, ce n'est pas du vrai salaire.

Dans la réflexion syndicale et la bataille à mener pour la qualité, les lieux et les conditions des temps de pause, l'hygiène de vie et la santé ne doivent pas être oubliés. □

Solange Fasoli



TARN - AG 2017

L'adhésion individuelle est vitale

L'assemblée générale du Tarn s'est tenue le 29 novembre 2017 à la bourse du travail d'Albi, avec la participation de 25 camarades.

Pour l'année 2016 et celle de 2017, 19 et 14 cartes individuelles ont été faites. L'association considère que l'adhésion individuelle n'est pas un frein pour elle, elle y est systématiquement proposée, c'est vital tant pour l'association que pour le national.

La trésorerie se porte plutôt bien, surtout si l'on se réfère à mars 2011, date de reprise de l'association.

Ont été abordés les thèmes suivants :

- Le point sur les antennes locales et ouverture d'une nouvelle antenne à Albi.

- Une information sur la fusion dans le nouveau CTCR Occitanie des CTCR Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon.

- L'annonce que l'association présentera des listes de candidats aux élections des bailleurs sociaux, notamment à Castres et Mazamet.

LAG s'est poursuivie par un

débat avec pour thème "Obsolescence: conséquences et perspectives", animé par l'association Ethikis ad civis. Un apéritif et un repas convivial ont clos les travaux. □

D'après Jean-Henri Belaval, secrétaire général d'Indecosa 81



PARIS - DÉSINFECTION

INDECOSA-CGT Paris cherche la petite bête !

INDECOSA-CGT Paris Antenne du 19^e arrondissement a été saisie le 16 octobre 2016 par une locataire de l'immobilière 3 F de l'infestation de son appartement par des punaises.

Un premier courrier a donc été fait à cette immobilière afin d'obtenir les désinsectisations prévues.

A partir de ce dossier individuel, une action collective a été entreprise par l'antenne INDECOSA de l'UL 19 et donc étendue à tout l'immeuble en menant une action visant à obtenir une désinsectisation totale de l'immeuble. Une pétition a été signée par 90% des locataires présents le jour de notre visite.

suite page 6

suite de la page 5

Une lettre a été adressée au maire de l'arrondissement, aux ARS, au préfet de Paris.

Après quelques mois de combat nous avons été reçus par la mairie de Paris où il a été décidé de mettre en pratique des désinsectisations par le froid ou le chaud selon des méthodes canadiennes ayant fait leurs preuves.

Depuis cette date, des désinsectisations successives ont été faites, sur l'étage de l'appartement concerné, qui s'est trouvé infesté rapidement. Les locataires ont dû subir des déplacements fréquents vers des hôtels, les liquides employés pour les opérations nécessitant un abandon des appartements durant au moins deux jours.

Outre les aspects psychologiques provoqués par cette situation (isolement social, peur...) il convient de déplorer pour nombre des habitants l'obligation de se séparer des meubles, literies, voilages, linge...

« Après les punaises, les souris ! »

En septembre 2016, une autre infestation par les souris a dû être dénoncée.

Une nouvelle intervention d'Indecosa auprès du bailleur comme du maire de l'arrondissement a permis le relogement en deux semaines d'une femme seule avec un enfant. Cette dernière a signé son bail de location le 24 novembre, la commission d'attribution a statué le 4 décembre 2017.

Quand on veut, on peut !!!

C'est après 18 mois de combat que nous avons pu obtenir gain de cause.

Indecosa reste vigilant, le logement infesté pouvant être reloué. Nous avons obtenu l'assurance du directeur Régional des 3F qu'une étude de l'appartement vacant allait être faite. □



Un partenariat efficace

OUTILS. Les CTRC ou Centres Techniques Régionaux de la Consommation sont des structures régionales d'apports techniques aux associations qui y sont adhérentes.



Trois piliers fondamentaux sont à l'initiative de cette création en 1967 demandée et mise en place par le gouvernement sous forme de convention :

- L'aspect juridique, renseignements et traitements de dossiers par des juristes ;
- Les formations aux associations et aux bénévoles ;
- La communication – par le biais de courts métrages sur la conso de 2 minutes appelés « Instant-conso » diffusés par France 3 – créée par les Associations de consommateurs.

Un rappel rapide du rôle qui est celui du CTRC : il n'est absolument pas question que le CTRC remplace les associations. Ils doivent travailler en parfaite collaboration et se doivent d'apporter un maximum d'éléments aux consommateurs en ce qui concerne le monde consommériste, par le biais de leurs associations adhérentes.

Projets, partenariats, mise en place commune de tables rondes, plaquettes, articles de presse, émissions radios, forums, participations à diverses organisations et animations sur des sujets de consommations. Les sujets sont nombreux sur lesquels notre coopération peut être mise à l'épreuve.

Comment les CTRC parviennent-ils à survivre ?

Par des subventions qui n'ont cessé de baisser depuis une dizaine d'années, de près de 38%. C'est l'INC qui reverse celles-ci calculées selon ses propres critères.

Quelques aides sont attribuées par la Région, encore faut-il les demander dans les temps impartis, et les justifier par le

moyen d'un compte rendu et d'un budget. Quelques partenariats sont signés, mais ils sont de plus en plus rares.

Nos Régions ont été modifiées par la loi NOTRe, certaines se sont adaptées en se transformant en Union de CTRC, regroupant ainsi deux pour une grande partie du territoire et voire trois CTRC pour une seule région comme la Nouvelle Aquitaine. Quelques-unes sont restées en mono Région : Bretagne, Normandie, Île-de-France, Hauts de France, Centre, Auvergne, Corse. Certaines régions n'ont plus qu'un seul CTRC comme l'Auvergne avec Rhône-Alpes où il avait disparu, comme les Hauts de France avec la Picardie, comme la Normandie Haute et Basse réunies déjà depuis un moment. Quant aux Pays de la Loire, il n'y a plus de CTRC.

De nombreuses associations INDÉCOSA-CGT départementales s'investissent dans leur CTRC, ce qui démontre l'efficacité de notre association et l'expérience de nos militants dans les territoires. Nombreux sont ceux présidés par un représentant d'INDÉCOSA-CGT.

Les CTRC manquent cruellement de moyens en raison du désengagement de l'État. Certains sont forcés de réduire leurs activités, ce qui amène des suppressions d'emploi. Indecosa-cgt s'inquiètent du devenir à court et moyen termes des CTRC. L'ensemble des acteurs de la consommation (associations, CTRC, INC, DGCCRF, etc.) doivent avoir les moyens de mener à bien leurs missions. □

**Alain Coudin, président de l'Union des CTRC en Nouvelle Aquitaine
Membre du comité d'évaluation**

HORS DU MARCHÉ

une autre consommation



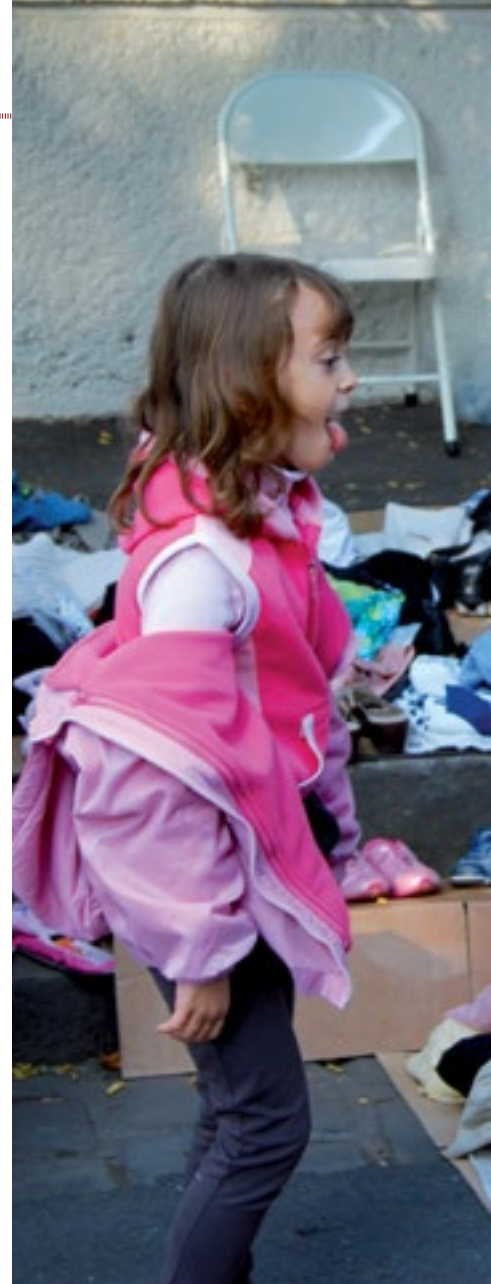
Par manque de pouvoir d'achat ou par opposition à l'hyperconsommation, la vente et l'achat de biens de seconde main a le vent en poupe. Si les vide-greniers et vide-maisons se multiplient, les plateformes numériques ont permis à la pratique de s'étendre et de s'inscrire dans une démarche collaborative plus large rassemblant partage, troc ou don.

Vide-greniers, brocantes, dépôt-ventes, friperies, hôtel des ventes, franchises spécialisées... les lieux de vente d'objets d'occasion existent depuis bien longtemps et l'acquisition en seconde main n'a rien de nouveau. Pourtant, depuis une quinzaine d'années, des révolutions sont venues bouleverser ces modes de consommation qui connaissent une croissance forte et une généralisation à toutes les couches de la société jamais vues jusqu'à maintenant.

Premier changement majeur ayant participé à l'explosion du phénomène, l'avènement du Net a permis de multiplier de façon incroyable la mise en relation des particuliers, vendeurs et acheteurs. Alors que ceux-ci se recrutaient dans un cercle de proches connus ou dans des magasins physiques de proximité, les plateformes numériques ont étendu les échanges à des réseaux d'inconnus et à l'échelle d'une géographie qui n'a plus rien à voir avec l'environnement immédiat. Résultat : aujourd'hui plus de la moitié des Français pratique la vente ou l'achat d'occasion via ces plateformes de mise en relation. En France, la plus connue d'entre elles est sans conteste *Le bon coin*, entreprise détenue par un conglomérat de presse norvégien.

Valeurs sociales et bas coûts

Autre explication à l'augmentation de l'achat d'occasion, la baisse du pouvoir d'achat oblige un grand nombre de personnes à recourir à des solutions à plus faible coût pour s'équiper ou se vêtir. Et dans le domaine de ces solutions, l'imagination s'est avérée sans limite. Non seulement l'achat d'occasion a fleuri, mais aussi d'autres pratiques telles que le troc de biens et de services, l'achat groupé, la location ou le prêt de courte durée entre particuliers, l'échange de maisons de vacances, le couchsurfing, le co-voiturage, les « maisons de réparation », et même le don d'objets via des sites spécialisés. Tous ces modes de consommation dite collaborative n'ont été possibles que grâce au Net. En revanche, ils se divisent en deux catégories distinctes. D'une part, la consommation à caractère social réunit des particuliers souhaitant se détourner d'une



consommation de masse et pratiquant la gratuité ou le plus faible coût et ne recherchant aucun réels profits financiers et, d'autre part, une consommation, toujours collaborative mais passant par des intermédiaires, des entrepreneurs à but lucratif.

Donner du sens à ses achats

L'intention des adeptes de la consommation collaborative est non seulement de réaliser des économies, mais souvent aussi d'appliquer à leur façon de consommer certaines valeurs, une certaine conscience citoyenne, de donner du sens à leurs achats. Il s'agit pour eux de reprendre le contrôle de leur acte en maîtrisant les conséquences, de recréer du lien social, et surtout de minimiser l'impact environnemental (économie des ressources, réduction des émissions) en recourant le moins possible à la surconsommation dictée par le marché. Au modèle de consommation marchande, ils

Il s'agit pour ces consommateurs de reprendre le contrôle de leur acte en maîtrisant les conséquences, de recréer du lien social, et surtout de minimiser l'impact environnemental en recourant le moins possible à la surconsommation dictée par le marché



Les chiffres

Selon une estimation, le marché de l'occasion en 2015 représentait un chiffre d'affaires de 5,8 milliards d'euros, soit 1% du marché de détail.

- 63% des Français y ont recours, 49% des jeunes parents pour leurs enfants.
- La somme moyenne économisée grâce à la consommation collaborative par chaque particulier adepte est estimée à 257€ par an.
- 50 000 vide-greniers se tiendraient chaque année en France.
- Les magasins spécialisés ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de +3,8% entre 2013 et 2015, environ 2/3 des ventes se réalisent dans ces magasins, 1/3 se font en ligne.
- En 2015, le nombre de voitures vendues d'occasion, 5,6 millions, était supérieur à celui des voitures vendues neuves, 2,3 millions.
- En 2016, alors que la vente de téléphones mobiles neufs baissait de 6%, 2 millions étaient vendus d'occasion soit +53% par rapport à 2015.

opposent un modèle éco-responsable et solidaire. Ils pratiquent l'achat en seconde main, mais aussi la réparation plutôt que l'achat d'un objet neuf, le partage, etc. L'une des convictions de ces personnes est que l'usage est plus important que la possession. L'idée de propriété, signe social capitaliste et marqueur – peut-être dépassé ? – de bien être, est reléguée en arrière plan. Bien sûr, la crise de 2008 a favorisé cette manière de consommer mais une conscience accrue et de plus en plus partagée des problèmes liés à l'environnement y participe aussi fortement.

Une pratique décomplexée

Un dernier phénomène n'est pas négligeable : la mode vintage et celle du DIY.* L'allégation peut faire sourire, mais comme toute mode, son retentissement commercial est bien réel. Les sites marchands et magasins d'association type Emmaüs l'ont bien compris.

L'ensemble de ces phénomènes a contribué à « décomplexer » la pratique de la revente et de l'achat d'occasion. Celle-ci n'est plus réservée aux personnes en difficulté matérielle, « aux pauvres », elle est devenue une manière de faire de « bonnes affaires », un acte « malin » que chacun peut pratiquer, y compris dans le domaine des articles de luxe. Tellement décomplexé, qu'en ce début d'année, certains n'hésiteront pas à revendre sur un site spécialisé les cadeaux de Noël qu'ils auront reçus en décembre

Il résulte de cette révolution un succès croissant pour les différents canaux de vente dédiés à l'occasion. Les vide-greniers connaissent un engouement de plus en plus fort. Les boutiques d'associations se professionnalisent pour mieux répondre à la demande. Des franchises se créent et se multiplient. Les sites spécialisés explosent sous le nombre des visiteurs et affichent une croissance à deux chiffres de leur chiffre d'affaire. □

*DIY : *Do it yourself* (faites-le vous même)



Les grandes enseignes s'y mettent

Sentant l'opportunité commerciale, de grands noms de la distribution misent sur le marché de l'occasion pour fidéliser leurs clients, consolider leur image et développer leur chiffre d'affaires.

Acteur historique du secteur de l'occasion, Joseph Gibert, un grand libraire parisien s'est rendu célèbre dès la fin du XIX^e siècle dans la vente de livres d'occasion. Ancien bouquiniste, le livre d'occasion n'avait pas de secret pour lui.

Plus récemment mais néanmoins précurseur en la matière depuis le milieu des années 80, un célèbre marchand d'articles de sport, Décathlon, organise chaque année sur les parkings de ses magasins des ventes, par ses clients, de matériel d'occasion. Fort du succès de ces événements se déroulant partout en France, l'enseigne a fini par créer, il y a un peu plus de trois ans, un service d'achat-vente de matériel de seconde main en ligne. Les vendeurs reçoivent des bons d'achat équivalents à la valeur des ventes réalisées. Par ce site, la marque espère concurrencer les sites de vente entre particuliers et renforcer les liens avec ses clients.

Démarche équivalente chez certains grands marchands de

mobilier et d'accessoires de décoration, Alinéa ou Ikéa : sites internet, dépôts dans les magasins et bons d'achat à la clef. L'un d'entre eux, Habitat, est allé jusqu'à ouvrir une surface de vente « vintage » de 4000m² aux puces de Saint-Ouen.

Côté outillage, le site de Mr. Bricolage, LaDépanne.fr, mêle locations et ventes entre particuliers et conseils de professionnels. En matière de produits électroniques, Apple s'est lancé sur le créneau. Aux États-Unis, pour l'instant, l'entreprise propose en ligne des iPhone reconditionnés pour une centaine de dollars de moins que les neufs.

Enfin, si dans le domaine de l'automobile, la vente d'occasion est largement répandue et dépasse en nombre de voitures la vente de véhicules neufs, PSA a décidé de faire de l'occasion un axe fort de son développement et a annoncé vouloir multiplier par quatre les profits engendrés par cette activité. À cet effet, en 2016 PSA a pris une participation majoritaire dans Aramisauto.com, le leader de la vente en ligne de voiture d'occasion. □



Automobile : les pièces recyclées s'imposent



D.R.

Les garages solidaires

Porter sa voiture au garage pour y apprendre à la réparer soi-même, c'est le pari proposé par les garages solidaires.

Le principe est simple, il suffit d'adhérer à l'association (sa seule source de revenus bien souvent...) en question, qui ensuite, met à disposition sur demande un emplacement ainsi que tout le matériel nécessaire pour effectuer la réparation adéquate de son véhicule.

L'équipe reste à disposition pour aider si besoin est. Ce système économique alternatif prône l'éducation populaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, sauf en cas d'indisponibilité avérée, les garagistes et carrossiers, dans le cadre d'une réparation ou de l'entretien d'un véhicule, sont dans l'obligation de proposer à leurs clients une pièce d'occasion lorsque l'intervention programmée nécessite une pièce de rechange. Les clients peuvent accepter ou refuser cette proposition. La pièce de réemploi, ou pièce détachée d'occasion, est une pièce issue de l'économie circulaire : un composant commercialisé par un centre agréé de traitement des véhicules hors d'usage (VHU) et préparé pour une réutilisation.

Il leur est également possible de proposer des pièces en « échange standard ». Il s'agit alors de pièces d'occasion complètement refaites à neuf, répondant aux mêmes exigences de fabrication, de garantie et de qualité que les pièces d'origine.

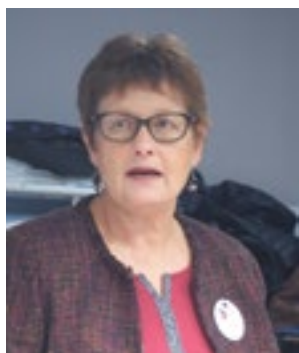
Cette obligation ne concerne que les voitures particulières et les camionnettes, à l'exception des prestations d'entretien ou de réparation réalisées à titre gratuit, des véhicules sous garanties contractuelles, des actions de rappel de véhicules.

Les professionnels (garagistes, carrossiers, recycleurs et réparateurs...) doivent informer leur clientèle des prix et conditions de vente de ces pièces par voie de marquage, d'étiquetage, d'affichage ou autre.

Cette disposition issue de la loi de transition énergétique du 17 août 2015 vise à encourager la réduction des déchets, le recyclage et la baisse du coût des réparations. □



SPF « Ceux qui déposent sont aussi ceux qui achètent »



Secrétaire générale du comité local du Secours populaire français (SFP) de la Plaine de Nay (Pyrénées-Atlantiques), Nicole Rigot s'investit pleinement dans La boutique solidaire qui a ouvert ses portes en juillet dernier.

IN : Pouvez-vous présenter votre comité local ?

Nicole Rigot : D'après une étude du SFP national, la plaine de Nay, qui regroupe 28000 habitants, était une zone blanche, c'est-à-dire un désert en termes d'aide aux personnes précaires, hormis le Secours catholique. Il y avait donc un réel besoin. Lors d'une rencontre avec Jean-Claude Payen, secrétaire départemental du Béarn, ce dernier m'a sollicitée. Venant de la Région parisienne, j'avais mis en place un comité local à Clichy-sous-Bois dans les années 70. Lorsque l'on est issue d'une banlieue difficile, et avec un parcours de militante depuis 40 ans, c'était une évidence d'accepter. J'ai constitué l'équipe grâce à mes relations

dans la région. Actuellement, nous sommes une dizaine, mais nous espérons que d'autres bénévoles viendront grossir les rangs.

IN : Quel est le profil des personnes qui donnent à votre association ?

N.R. : C'est très large, des personnes les plus en difficulté à une catégorie sociale plus aisée. Lors de la collecte pour venir en aide aux sinistrés des Antilles, les donations allaient de 0,50 euros à beaucoup plus. Les plus modestes ont été aussi très généreux. Les bénévoles, eux, basent leur engagement sur un acte de solidarité. Ce sont aussi des donateurs, tant sur leur temps que sur des vêtements ou de l'argent.

IN : La revente des affaires dont on veut se débarrasser est facile aujourd'hui. Est-ce que cela veut dire qu'on donne moins aux associations ou qu'on donne des choses de moindre qualité ?

N.R. : Difficile à dire. Ce qui est nouveau, c'est la donation des vêtements neufs venant de boutiques. Plusieurs enseignes, certaines locales, d'autres nationales contribuent en donations. Concernant les particuliers, certains qui déposaient auparavant au Relais viennent maintenant à la boutique solidaire.

IN : Quel est le profil des personnes qui viennent chercher des vêtements ?

N.R. : Cela va de ceux qui sont



dans le besoin aux « BCBG » venus faire de bonnes affaires. La différence essentielle réside dans le type d'achat. Les personnes aisées viennent acheter pour leurs petits-enfants. Les personnes en difficulté achètent pour eux. Ceux qui déposent sont parfois aussi ceux qui achètent.

IN : Quels sont les besoins les plus importants ? Que faites-vous de l'argent obtenu ?

N.R. : Nous répondons à des besoins vitaux. Il faut comprendre que la boutique solidaire est



ouverte à tous. L'argent récolté permet de venir en aide aux personnes qui nous sont adressées par les services sociaux. Nous contribuons aux règlements des factures d'électricité, des impôts locaux, des études des enfants de ces gens qui se sont retrouvés dans des situa-

tions précaires suite à la maladie, le chômage, la séparation ...

IN : Avez-vous connu une évolution depuis quelques années ?

N.R. : Nous ne sommes ouverts que depuis juillet 2017 mais la fréquentation est importante et

constante. Maintenant que l'été est fini et que les touristes sont partis, on voit bien que ce sont surtout des gens dans le besoin qui viennent.

IN : Des projets ?

N.R. : Une boutique plus grande pour permettre de stocker de l'alimentaire qui serait bien-sûr réservé aux gens en difficulté sur dossier des services sociaux. Nous sommes au bord de l'explosion !

La boutique solidaire. 8, rue Gambette, 64800 Nay



Envie « Il est possible de consommer autrement »

Catherine Gomy est déléguée générale de la fédération Envie. Le réseau Envie est un acteur de l'économie sociale et circulaire qui allie la collecte, le recyclage, la rénovation et la vente d'équipements électriques et électroniques garantis et la réinsertion.

IN : Comment, selon vous, se porte le marché de la seconde main ?

Catherine Gomy : Depuis plus de trente ans que nous pratiquons les métiers du déchet – historiquement tenus par les ferrailleurs – nous avons vu un grand nombre d'acteurs apparaître et se développer. Les dépôts-vente, par exemple, sont très actifs, mais aussi tous les acteurs issus de l'économie numérique. Deux modèles économiques coexistent aujourd'hui : l'économie sociale et solidaire avec, notamment, les associations caritatives, et les entreprises lucratives. L'offre s'est aussi élargie avec environ 30 % de produits différents en plus sur le marché. Enfin, la clientèle a évolué.

IN : À qui vendez-vous les 80 000 appareils que vos équipes réparent chaque année dans vos ateliers de rénovation ?

C. G. : Essentiellement à des personnes aux bas revenus, mais attentifs à la qualité des produits d'entrée de gamme. Ces personnes procèdent à des arbitrages. Acheter un équipement préparé pour être réutilisé,



4 000 tonnes de déchets sont évitées grâce au travail de rénovation réalisé dans les 30 ateliers du réseau Envie.

vendu en moyenne 50 % du prix du neuf et garanti, leur permet parfois d'accéder à d'autres biens nécessaires à leur quotidien. Mais de plus en plus de clients achètent dans nos magasins par conviction, soit environnementales, soit citoyennes. Elles savent par exemple que la réparation des appareils permet de créer des emplois en France et elles adhèrent à cet engagement.

Les consommateurs sont donc prêts à acheter des produits qui ne sont plus neufs...

C. G. : Je crois que beaucoup ont compris qu'il est possible de consommer autrement. Que ce n'est pas une punition d'acheter un bien réparé et remis sur le marché. Qu'on peut même se faire plaisir...

En tous cas, de plus en plus de consommateurs se posent des questions. Pourquoi je jetterais ce matériel ? Est-ce que je peux réparer ou faire réparer mon équipement défectueux ? Est-ce que je peux trouver ce

que je cherche dans d'autres circuits de distribution, davantage en accord avec mes convictions ?

IN : En 2016, vous avez lancé sur les routes un « Repair Truck » pour sensibiliser les Français au gaspillage et à la réparation. Pourquoi ?

C. G. : Nous avons en effet souhaité sensibiliser les Français à l'allongement des durées d'usage et à la réparation en allant à leur rencontre. Près de 40 % des consommateurs ne font pas réparer leurs appareils en panne à cause du prix de la réparation. Ce tour de France avait pour objectif d'encourager les visiteurs à entretenir et à réparer leurs matériels, tout en les mettant en garde contre le mythe de l'autoréparation systématique. La réparation requiert des compétences... mais il est possible d'en acquérir un minimum.

Pour en savoir plus : <http://www.envie.org>

En janvier 1980, paraissait le premier bulletin de l'association INDECOSA-CGT

INFORMATIONS

Bulletin édité par l'Association pour l'Information et la Défense des Consommateurs Salariés,
213, rue Lafayette – 75 Paris Cédex 10 –



In De Co Sa sur les rails...

Pour la première fois vous recevez le bulletin d'information de l'Indecosa c.g.t.

Plusieurs questions peuvent vous venir à l'esprit, quel est le rôle de cette parution, que pourra-t-elle nous apporter, quelle en sera sa diffusion et son développement ?

Modeste publication mensuelle pour commencer, nous ambitionnons d'en faire, à terme, une édition de large audience, retraçant l'ensemble des activités de notre association, informant sur les problèmes de la consommation et appelant à l'action.

Dans une première période, ce bulletin constituera un lien régulier entre les organisations adhérentes à l'Indecosa, les associations de consommateurs, les personnes intéressées à ces questions pour devenir progressivement un large moyen d'information des consommateurs.

Expression de l'Indecosa, il traduira ses orientations, ses objectifs et contribuera à populariser ses actions.

Son développement sera donc fonction de celui de l'association elle-même, et pour celle-ci nous avons de grandes ambitions.

Créée à l'initiative de la c.g.t., l'Indecosa a pour objectif premier la défense des intérêts collectifs des salariés dans le domaine de la consommation.

Ceci nécessite évidemment que soient pris en charge les problèmes du pouvoir d'achat, des revenus salariaux et des prestations sociales ainsi que l'ensemble des consommations des ménages de travailleurs.

Celles-ci sont de natures diverses, marchandes pour l'alimentation, le logement, l'habillement, les transports individuels, etc... ou indirectes, comme pour l'enseignement, la santé, certaines activités culturelles ou de loisirs, etc...

L'ensemble de ces questions entre naturellement dans le champ de notre activité, il s'agit donc d'une grande tâche nécessitant des moyens matériels et humains importants dont seule une association comme la nôtre, bénéficiant du soutien et de la participation de l'ensemble des organisations de la c.g.t., peut disposer, avec ce que cela suppose de compétence, de sérieux et de dévouement.

En centrant son activité sur la défense des consommateurs salariés, l'Indecosa entend mettre en évidence les problèmes spécifiques de ces consommateurs, tant quant à la nature de leurs revenus, leur montant, et l'influence de leurs conditions de vie et de travail sur leur mode de consommation. Il est évident que les salariés, de par leur condition, ont des comportements et

des contraintes spécifiques liés à leur activité et à leur niveau de revenu.

Notre volonté en tant qu'association nationale d'appréhender en priorité la défense des intérêts collectifs des salariés, ne nous conduit pas à sous-estimer ou écarter les questions liées à la défense individuelle des consommateurs.

Mais pour que cette activité puisse être pleinement et largement prise en compte, il nous faut très rapidement, mettre en place des structures décentralisées, plus proches des intéressés, tout d'abord au niveau régional, puis ultérieurement au niveau départemental et local.

Voilà très rapidement résumés les objectifs qu'entend poursuivre notre association, et dont notre bulletin vous rendra régulièrement compte.

Déjà des études sont en cours, notre association a formulé son appréciation sur la libération des prix décidée par le Gouvernement, sur la duperie de la politique de concertation qui a également suscité une protestation des autres organisations de consommateurs.

Les tâches qui nous attendent sont multiples et complexes, mais nous sommes persuadés que répondant à un besoin réel des salariés, notre association et son bulletin bénéficieront du soutien des travailleurs et forts de celui-ci rempliront la mission qui leur est assignée.

Ernest DEISS
Président

LA DIRECTION DE L'ASSOCIATION INDECOSA est administré par un Conseil de 25 membres.
Son Bureau placé sous la présidence de Ernest DEISS, Secrétaire de la c.g.t., est composé de :
Jean-Louis BUTOUR, Pierre DEL-PLANQUE, Julien LIVI, Hélène MABILLE, Michel MADIEU, Henri TRONCHON.
Secrétaires : Julien LIVI, Hélène MABILLE, Michel MADIEU.

À LIRE



Après s'être adressé à Raymond dans Lettre à un paysan sur le vaste merdier qu'est devenue l'agriculture, Fabrice Nicolino raconte à une fillette l'histoire de l'alimentation humaine. De l'ère paléolithique jusqu'à nos jours, de l'hégémonie des chasseurs-cueilleurs à celle de la boîte de conserve et des plats cuisinés, la manière de se nourrir n'a cessé de muter au gré d'évolutions sociales et d'innovations techniques. Vite récupérée par les géants comme Nestlé, Bayer, Unilever, PepsiCo, la promesse initiale de progrès et du mieux-vivre a laissé place à de puissants lobbies industriels : la santé des hommes et des écosystèmes les laisse indifférents. Dans une prose engagée et toujours richement documentée, Fabrice Nicolino nous rappelle à juste titre que ce sont les hommes qui, par des décisions politiques et économiques, sont responsables de l'état désastreux de l'alimentation industrielle d'aujourd'hui. Pourtant, tout n'est pas perdu. Cette petite fille a encore la possibilité de faire de meilleurs choix. □

LETTRE À UNE PETIOTE SUR L'ABOMINABLE HISTOIRE DE LA BOUFFE INDUSTRIELLE
Editions Les Échappés – Parution octobre 2017

À VOIR



Josette Roudaire et Jean-Marie Birbès étaient ouvriers, en contact avec l'amiante. Paul François, agriculteur, a été intoxiqué par un pesticide de Monsanto, le Lasso. Henri Pézerat, chercheur au CNRS, a marqué leurs vies en les aidant à se battre pour que ces crimes industriels ne restent pas impunis... La justice s'est-elle prononcée pour les responsables du grand mensonge de l'amiante ? Que fera-t-elle pour ceux de la catastrophe annoncée des pesticides ?

Exposée au poison de l'amiante pendant plusieurs années lorsqu'elle travaillait dans l'usine Amisol de Clermont-Ferrand, Josette Roudaire est une guerrière, bien plus qu'une victime. Avec Jean-Marie Birbès, ancien ouvrier d'Eternit, Paul François, agriculteur devenu porte-parole de ses confrères malades des pesticides, la sociologue Annie Thébaud-Mory, ou encore l'avocat François Lafforgue, elle fait partie de ces lanceurs d'alerte qui ont fait le choix de dénoncer des catastrophes sanitaires, héros des "Sentinelles", le film documentaire réalisé par Pierre Pézerat, le fils d'Henri Pézerat. □

"LES SENTINELLES" FILM DOCUMENTAIRE DE PIERRE PEZERAT
Sortie en salle en novembre 2017

À ÉCOUTER



D.R.

Jack Ralite qui s'est éteint, à 89 ans, le 12 novembre 2017, fut l'un des rares hommes politiques à conjuguer, concilier et réconcilier politique et poésie, politique et culture. La création des états généraux de la culture, en 1987, fut une étape décisive dans son engagement politique, « un sursaut éthique contre la marchandisation de la culture et de l'art, et contre l'étatisme. Une force qui veut construire une responsabilité publique sociale, nationale et internationale en matière de culture », écrivait-il en préambule. Des centaines d'artistes, d'intellectuels répondent à son appel et participent à ce qui, en quelques années, va constituer le fer de lance de la résistance et à la prise de conscience de ce qu'on appellera l'exception culturelle. (*L'humanité du 13 novembre*)

En 2015, dans les nuits de France Culture, il était invité au micro d'Albane Penaranda pour une «Nuit rêvée», où il se racontait en choisissant des archives de la radio et livrait ses émotions de jeunesse, ses passions et ses combats. □

LA NUIT RÉVÉE DE JACK RALITE – EN TROIS ENTRETIENS : 1/3 (37'), 2/3 (31'), 3/3 (16')
Retrouvez l'émission en réécoute gratuite et abonnez-vous au podcast.
<https://www.franceculture.fr>

La garantie de livraison d'une maison est obligatoire



D.R.

LOGEMENT. Un contrat de construction de maison individuelle doit obligatoirement comporter les justifications de la garantie de livraison apportée par le constructeur.

À défaut, le contrat peut être annulé, ce qui entraîne l'annulation du contrat de prêt finançant la construction. En l'absence de la garantie de livraison, le déblocage des fonds par la banque constitue une faute qui engage sa responsabilité. C'est ce que rappelle la Cour de cassation dans une décision du 19 janvier 2017.

La garantie de livraison est l'engagement pris par une banque ou un assureur, auprès du constructeur, d'assumer financièrement l'achèvement de la construction s'il venait à être défaillant. La garantie de livraison doit obligatoirement être souscrite par le constructeur. Elle couvre le risque d'inexécution ou de mauvaise exécution des travaux prévus au contrat.

Un particulier avait passé un contrat de construction de maison individuelle auprès d'une entreprise avec un financement par un emprunt pour les deux tiers.

Il demandait l'annulation du contrat de construction pour défaut d'attestation de garantie de livraison, retard de livraison et malfaçons, ainsi que l'annulation du contrat de prêt. La banque contestait le bien-fondé de la demande.

Pour la Cour de cassation, lorsque la garantie de livraison est inexistante, l'annulation du contrat de construction entraîne celle du contrat de prêt du fait du lien entre les deux contrats. Dans ce cas, le déblocage des fonds constitue une faute de la banque qui peut être amenée à restituer les intérêts reçus, les frais de dossier et à verser des dommages intérêts. □

Texte de référence : Cour de cassation, Chambre civile 3, 19 janvier 2017, 15-27.906

Fiche préparée par Alicia Girardin

BULLETIN D'ABONNEMENT

INDIVIDUEL

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél. : E-mail :
 Entreprise ou organisme :

COLLECTIF

Responsable de liste et du règlement collectif
 Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél. : E-mail :
 Entreprise ou organisme :

■ Indiquer sur papier libre le nom et les coordonnées des destinataires

Au numéro : 5 €
 Abonnement annuel : Formule papier ou numérique 30 €
 Formule papier et numérique 35 €

Je règle par chèque à l'ordre de Indecosa-CGT

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom :
 Prénom :
 Date de naissance :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Téléphone fixe :
 Portable :
 Courriel :

Entreprise ou organisme

J'adhère pour l'année 2018 30 euros
 Je m'abonne à In magazine pour six numéros 30 euros

Date et signature

A retourner à IN magazine Case I-I 263, rue de Paris 93516
 Montreuil Cedex Tél. : 01 55 82 84 05 Fax : 01 48 18 84 82



Scannez et découvrez
 le site
 d'INDECOSA-CGT



J'ai le pouvoir
de profiter
des meilleurs
tarifs pour
mon assurance
auto.



Rejoignez
le **N°1.**

Ce qui est essentiel pour moi, c'est de prendre la bonne direction pour mon assurance auto.

Avec la Macif, je profite des tarifs du N°1⁽¹⁾ et, en plus, à la souscription de mon contrat, on m'a offert un an d'abonnement télépéage⁽²⁾. Je suis sûr d'avoir fait le bon choix pour mon assurance auto.

Découvrez tous les avantages du contrat Auto Macif dans l'une de nos agences ou sur macif.fr.



Essentiel pour moi

(1) Tarifs parmi les meilleurs du marché, hors promotions. Macif, 1^{re} société d'assurance en nombre de contrats auto en France en 2016.

(2) Offre soumise à conditions valable pour toute souscription d'un contrat Auto avant le 31.12.2017 et d'un abonnement Temps Libre Vinci Autoroutes avant le 31.03.2018. Frais de gestion offerts, hors frais de péage et de parking. Détails de l'offre sur macif.fr.